Zeitschrift: Comptes de l'année ... / Chemins de fer fédéraux

Herausgeber: Chemins de fer fédéraux suisses

Band: - (1906)

Artikel: Rapport et proposition du Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de l'année 1906, pour être transmis à l'Assemblée ...

Autor: Arx, Casimir von / Murset

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-676177

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport et proposition

du

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux au Conseil fédéral concernant le rapport de la Direction générale sur la gestion et les comptes des chemins de fer fédéraux de l'année 1906, pour être transmis à l'Assemblée fédérale.

(Du 29 avril 1907.)

Monsieur le Président de la Confédération,
Messieurs les Conseillers fédéraux,

Pour nous conformer aux prescriptions du chiffre 3 de l'article 17 de la loi fédérale du 15 octobre 1897, concernant l'acquisition et l'exploitation de chemins de fer pour le compte de la Confédération, ainsi que l'organisation de l'administration des chemins de fer fédéraux, nous avons procédé à l'examen des comptes annuels soumis par la Direction générale, ainsi que du rapport de gestion qui l'accompagne; il résulte du rapport qui nous a été présenté qu'ils n'ont provoqué aucune observation et qu'ils concordent parfaitement avec les écritures; nous avons donc l'honneur de vous les transmettre en vous priant de les soumettre à l'Assemblée fédérale.

En vous présentant l'année dernière les comptes de 1905, nous supposions que leur résultat satisfaisant était dû en partie à des circonstances exceptionnelles (mise en vigueur prochaine du tarif de douanes), et nous avions quelque appréhension au sujet du résultat probable de l'exercice de 1906; nous craignions, sinon un recul, du moins un arrêt momentané du trafic des mar-

chandises, mais nous pouvons heureusement constater que le trafic, aussi bien des marchandises que des voyageurs, a pris un développement qui dépasse toutes les prévisions. Il est vrai que les dépenses d'exploitation ont aussi suivi une marche ascendante proportionnelle, cependant le résultat de l'exercice peut être considéré comme tout à fait satisfaisant.

Les recettes d'exploitation ont atteint un chiffre de
fr. 132,837,572. 73
dépassant celles de 1905 de 10,08% soit de » 12,160,204. —
et les prévisions budgétaires de » 8,598,207. —

L'augmentation est de
fr. 5,361,315 sur les voyageurs,
» 6,597,014 sur les marchandises,
» 201,875 sur les recettes diverses.

Les dépenses d'exploitation atteignent le chiffre de
fr. 87,407,905. 78
dépassant celles de 1905 de 9,05% soit de » 7,250,961. —
et le chiffre du budget de » 1,690,890. —
mais comme l'Assemblée fédérale nous a accordé un crédit de 2½ millions pour le paiement d'une allocation pour le renchérissement de la vie, à valoir sur l'exercice de 1906, les dépenses d'exploitation atteindront probablement le chiffre de fr. 90,000,000. L'augmentation des dépenses, comparées à celles de 1905, sera de près de 10 millions de francs et le coefficient d'exploitation sera élevé à 67,7, soit approximativement au même chiffre qu'en 1904.

Tels qu'ils vous sont soumis actuellement, les comptes de l'exercice présentent au lieu du déficit présumé de fr. 4,660,350. —
un solde actif de . . . . . » 4,828,523. 79
qui sera réduit de plus de moitié par les allocations précitées.

De même que la Direction générale, nous croyons qu'il serait téméraire de supposer que cette augmentation extraordinaire de trafic et des recettes d'exploitation persistera; par contre nous sommes certains que les dépenses ne diminueront pas, aussi nous associons-nous à sa recommandation de continuer à observer une grande prudence dans notre gestion pour maintenir l'équilibre financier des chemins de fer fédéraux. Sans même tenir compte des augmentations constantes des dépenses pour le personnel, nous faisons remarquer tout particulièrement qu'un relèvement considérable du prix du charbon s'est produit. La plus grande partie de nos besoins en combustibles était heureusement couverte par des contrats antérieurs; à défaut, et si nous nous étions trouvés dans l'obligation de faire des achats

aux prix courants, nous aurions dû faire en 1906 des dépenses de 3 à 4 millions plus élevées que les débours effectifs, ce qui aurait modifié considérablement le résultat de l'exercice.

Nous vous prions de vouloir bien

proposer

à l'Assemblée fédérale les résolutions suivantes:

1° Les comptes pour 1906 et le bilan au 31 décembre 1906 de l'administration des chemins de fer fédéraux sont approuvés.

2° Sur le solde actif du compte de profits et pertes qui se monte à fr. 4,828,523. 79, il sera prélevé:

a) fr. 1,366,852. 07 pour amortissement du solde du compte des dépenses à amortir (*b.* travaux d'extension et d'agrandissement de gares);

b) fr. 296,197. 50 pour couvrir la perte provenant de la vente des obligations 3% différé de 1903, reprises en 1907 du portefeuille des caisses de secours;

c) fr. 2,500,000 pour couvrir les suppléments de traitement alloués au personnel en raison du renchérissement de la vie, en vertu de l'arrêté fédéral des 11/12 avril 1907.

Le reste, s'élevant à fr. 665,474. 22, sera porte à nouveau.

3° La gestion de l'administration des chemins de fer fédéraux est approuvée.

Nous vous prions, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, d'agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Berne, le 29 avril 1907.

Au nom du Conseil d'administration
des chemins de fer fédéraux,

Le président:

Casimir von Arx.

Le secrétaire:

Murset.